FEDECHIMIE

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N° 167 - CIRCULAIRE PETROLE - LE 04 NOVEMBRE 2026

SALAIRES

RAPPEL DU CONTEXTE : LES PRIX EXPLOSENT …

L'inflation atteint **3,4 % en octobre** (source Insee), le SMIC a dû être relevé de 2,41 % au 1er juin après une augmentation de 1,18% en janvier 2026, FO revendique pour remédier à toutes cette inflation l'échelle mobile des salaires.

Pendant ce temps-là, les prix flambent. Les salariés le paient à la pompe, sur l'alimentation et sur leur facture de chauffage.

- Depuis 2021, l'inflation a augmenté de **15 %**. Les minima de la branche (base et majoration conventionnelle) n'ont augmenté que de **10 %**; Conséquence **5 % de pouvoir d'achat perdu** depuis la dernière salariale.

- Le SMIC a progressé de **20 %** depuis janvier 2021 alors que **les coefficients 130 et 140 sont toujours sous le SMIC !**

…ET PENDANT CE TEMPS, LES ACTIONNAIRES DES PETROLIERS S'ENRICHISSENT !

- **TotalEnergies** : 9,1 milliards de dollars de bénéfice net ajusté au 3e trimestre 2026 (+129 % sur un an).

- **Shell** : 10,8 milliards de dollars de bénéfice ajusté au 3e trimestre, soit le double de l'an dernier.

- **BP** : 4,7 milliards de dollars de bénéfice net.

LES SALARIES PRODUISENT LA RICHESSE, FO EXIGE L'EQUITE !

➢➢➢➢➢➢

NOS REVENDICATIONS

→ Une **augmentation des minima de branche d'au moins 9,99 % au 1er janvier 2027**, pour **rattraper l'inflation perdue depuis 2021 et la prévision de l'inflation de 2027.**

→ **Aucun coefficient sous le SMIC**

→ Une **clause de revoyure** automatique si le SMIC est augmenté.

→ **Prime de quart alignée sur le coefficient 340**, pour une reconnaissance identique de la pénibilité pour tous les salariés concernés (Le K270 est la référence depuis 2018).

→ **Déplafonnement progressif de la prime d'ancienneté** (20% max depuis 2020)

→ **Création d'une prime d'ancienneté** pour le collège 3 (ingénieurs et cadres)

→ **Revalorisation des primes de panier repas au K250** face à la hausse des prix, le K150 est la référence depuis 2006.

→ **Portabilité de l'anticipation posté et de l'ancienneté.**

→ **Indemnité de départ à la retraite portée à 6 mois conventionnellement**.

MOBILISONS-NOUS,
DES DEMAIN POUR NOS SALAIRES !

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE
ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90
Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - http://www.fedechimie-fo.fr